

**SAINT CÉSAIRE DE GAUZIGNAN**

30360

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-huit janvier se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Césaire de Gauzignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRAS, Maire de la commune, dûment convoqués le 21 janvier 2025 ;

Présents : Élisabeth Bonnal, Alain Bousquet, Frédéric Gras, Romain Prat, Ellen Rauzier, Mathieu Rousset, Mireille Guiraud ;

Absentes excusées : Mme Séverine Bourrassol qui a donné pouvoir à M. Frédéric Gras et Mme Nathalie Petit qui a donné pouvoir à M. Mathieu Rousset ;

Secrétaire de Séance : Elisabeth Bonnal

Présents : 7

Procurations : 2

**D2025\_004****Objet :****Travaux d'aménagement piétonnier RD120 Route des Vins section comprise entre l'aire de jeux L.A Nanou et l'école.**

- **Demande de subvention au titre des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental du Gard**
- **Demande de subvention au titre de la DETR auprès des services de l'État**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la zone d'agglomération située RD120 Route des Vins comprise entre l'aire de jeux L.A Nanou et l'école constitue la dernière tranche de travaux de mise en sécurité à effectuer pour la mise en sécurité des usagers.

En effet, depuis les travaux qui ont été conduits en 2023, grâce à une première tranche opérationnelle les piétons peuvent désormais cheminer depuis le quartier de la « Cave Coopérative » vers le centre Village. Il reste à ce jour, la dernière tranche de travaux citée en objet pour achever l'opération. Les usagers et notamment les enfants pourront ainsi emprunter les trottoirs en toute sécurité.

Monsieur le Maire indique que l'Unité Territoriale d'Alès du conseil Départemental du Gard a été consultée préalablement dans le cadre de cet aménagement.

Il précise que des devis ont été demandés pour chiffrer le montant des travaux. Le coût de l'opération est évalué à 39 463.03€ HT.

Le plan de financement prévisionnel est en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire propose de demander les aides auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police – gestion 2025 et auprès des services de l'État pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2025).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- **D'approuver le projet d'aménagement piétonnier de la Route des Vins- RD120.**

- De déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police Gestion 2025
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-annexé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention et tout document se rapportant à cette opération, y compris le devis de l'entreprise.

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Frédéric GRAS



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de Martignargues, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais, sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du dispositif lié à l'épidémie de Covid-19 et à l'état d'urgence sanitaire et de l'application de l'ensemble de la réglementation subséquente.*



Mairie de Saint Césaire de Gauzignan  
1 Place de la Mairie  
30360 Saint Césaire de Gauzignan

### Plan de Financement (prévisionnel)

**Objet : Travaux d'aménagement piétonnier RD120 Route des Vins section comprise entre l'aire de jeux L.A Nanou et l'école :**

Montant total des travaux : 39 483.03 € HT soit 47 379.64€ TTC

- Part demandée au Conseil Départemental au titre des amendes de police : 40% soit 15 793.21 € HT
- Part demandée au service de l'État au titre de la DETR 2025 : 40% soit 15 793.21 € HT

Fonds propres de la Commune : 7 896.61 € HT + 7 896.61 TVA à 20% = 15 793.22 € HT

